



Installation système climatisation recours ???

Par eeminy, le 11/01/2010 à 00:21

Bonjour, Bonjour
Voici mon souci. Nous avons passés commande en 11/2009 pour un système de chauffage par pompe à air + ballon eau chaude solaire, à une société spécialisée dans le domaine.
Nous avons signés 2 bons de commandes : 1 pour un matériel A x 2 à 8400€ et 1 pour un matériel B à 15600€. Cette installation se faisant par le biais d'un crédit à taux 0, il a donc fallu attendre le retour de la société de crédit avant de commencer les travaux. Celui ci a tout d'abord été refusé pour la somme totale. Puis, le commercial nous a conseillé de faire 1 demande de crédit pour chaque bon de commandes, mais a intervalle différé. Nous avons donc signés une demande de crédit pour 1 des deux bons de commande, 15 jours, 3 semaines après. Nous savions qu'il y avait 1 matériel a 15600€ et l'autre a 8400€. Or, le temps s'étant écoulé depuis nos 1ere discussions, nous n'avions plus en mémoire quel matériel valait quoi.
Donc nous avons signés cette demande de crédit (sans vérifier les bons de commande) et celui-ci a donc été accepté. Les travaux commencés. Depuis, la société traine sur l'installation du reste du matériel (cela fait 1 mois alors que l'installation devait être terminée en 3 semaines max), prétextant que le 2ème crédit n'a pas encore été accepté (1 mois pour une réponse de crédit me semble tout de même long). Voyant que cela trainait, nous avons donc vérifié les documents initiaux, et là : quelle surprise : la demande de crédit a été faite sur le matériel Ax2, mais au tarif du matériel B (15600 au lieu de 8400). Et de plus, ils n'ont installé qu'1 seul matériel A (et non 2 comme prévu). De plus, le commercial nous a quelque peu "embobiné" en nous disant que le 2ème crédit portait sur le matériel B + le 2ème A, alors que ce n'était pas ce qui était prévu à la base ...
Ma question est donc : que peut on exiger de la société en question, du fait que nous avons signé ces demandes ? Notre erreur a été de ne pas vérifier, mais pensez vous qu'il soit légal d'avoir 1 bon de commande à un montant A et un financement pour ce même matériel à un montant B ?? que peut on faire ?